

Règles de classement

Situation dans le grade de puéricultrice	Situation dans le grade de puéricultrice hors classe	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
11ème échelon	8ème échelon	Ancienneté acquise
10ème échelon	7ème échelon	Ancienneté acquise
9ème échelon	6ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	5ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	4ème échelon	5/6 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	3ème échelon	4/5 de l'ancienneté acquise
5ème échelon	2ème échelon	Ancienneté acquise
4ème échelon À partir d'un an et six mois	1er échelon	Ancienneté acquise